

Comment participer ?

1/ LES ATELIERS

/ Habitants, riverains

Samedi 4 décembre de 10h à 12h : balade dans le quartier en compagnie des urbanistes pour repérer les terrains à aménager. Rendez-vous devant le palais omnisport Marseille Grand Est.

Judi 16 décembre de 18h à 20h au centre social de la Capelette : atelier «Logements, activités, commerces, services ... Vos propositions pour le renouveau du quartier»

Samedi 8 janvier de 10h à 12h au centre social de la Capelette : atelier «Parc, rues, places... Comment améliorer le cadre de vie et les déplacements ?»

/ Collégiens

En janvier un atelier sera réservé aux collégiens du quartier

/ Salariés

En janvier un atelier sera réservé aux salariés pendant la pause déjeuner.

L'ATELIER DE SYNTHÈSE OUVERT À TOUS

Un rendez-vous pour découvrir les attentes et idées recueillies, comment les urbanistes proposent d'y répondre et échanger sur le projet.

Fin janvier 2022

2/ LA RÉUNION PUBLIQUE DE RESTITUTION

Découvrez la programmation pour le renouveau de la Capelette réalisée par les urbanistes avec l'aide des habitants, usagers. Mars 2022.

Inscriptions et renseignements : concertation.capelette@ampmetropole.fr ou 09 51 52 64 29.

Qui fait quoi ?

La Métropole Aix-Marseille-Provence pilote les études et la concertation. Elle est accompagnée par :

/ La Compagnie des rêves urbains, qui anime les ateliers et des permanences dans le quartier pour recueillir vos contributions.

/ Attitudes Urbaines, qui réalise l'état des lieux et les propositions de programme des aménagements et constructions.



www.marseillechange.fr/capelette

Contactez la Compagnie des rêves urbains :
Juliette, Mathilde 09 51 52 64 29 / concertation.capelette@ampmetropole.fr

LETTRÉ INFO / N°2/ NOVEMBRE 2021

MÉTROPOLÉ
AIX
MARSEILLE
PROVENCE

TERRITOIRE
MARSEILLE
PROVENCE

CONCERTATION PUBLIQUE
ZAC DE LA CAPELETTE

LA MÉTROPOLE AGIT
MARSEILLE CHANGE

LETTRÉ INFO / N°2/ NOVEMBRE 2021

ici nous repensons le quartier de la Capelette

La Métropole poursuit la concertation entreprise en 2019 pour repenser le projet d'aménagement de la Capelette. Habitants, usagers... vous êtes invités à y participer.

Depuis plusieurs années, un projet d'aménagement est en cours sur le quartier : la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Capelette. Sa réalisation a été confiée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la SOLEAM via une concession. Il a donné lieu à la construction de logements, de routes, de groupes scolaires (en cours) et crèches...

Le contexte a aujourd'hui changé : adoption du plan de prévention des risques d'inondation de l'Huveaune en 2017, qui a changé les règles de construction ; impossibilité de déplacer le centre de transfert des déchets ; décision de prolonger le tramway T3 sur le boulevard Schloesing. Ces nouveaux éléments nécessitent de faire évoluer le projet initial.

Pour ces raisons, la Métropole en étroite collaboration avec la Ville de Marseille, a relancé les réflexions sur le devenir du territoire en 2019 en associant habitants, salariés, commerçants et associations... Tous ont contribué à faire un état des lieux de ce qui fonctionne et ce qui est à améliorer sur le territoire. Ces avis ont été intégrés au diagnostic réalisé par les urbanistes d'Attitudes Urbaines (voir page intérieure).

Aujourd'hui commence le travail sur la programmation. Cela consiste à déterminer les usages, c'est-à-dire ce qu'il faudra construire et aménager dans les prochaines années pour un renouveau du quartier.

Votre avis est important. La Métropole et les urbanistes ont besoin de connaître le point de vue de ceux qui habitent, travaillent dans le quartier.

-> Retrouvez les dates des rendez-vous p.4

OPÉRATION RÉALISÉE AVEC





Les conclusions du diagnostic

Attitudes urbaines a réalisé en 2019 un diagnostic à partir de nombreux éléments : témoignages et analyses des habitants, commerçants, salariés, données, études et entretiens avec les services techniques, visites.

Voici un résumé des éléments de ce diagnostic :

Le quartier de la Capelette s'étend sur environ 90 hectares et compte près de 5 400 habitants.

Les principales contraintes du territoire:

- la mobilité stationnement, circulation, transports en commun et mobilité douce à améliorer,
- son enclavement du fait de la présence de nombreuses barrières physiques (voie ferrée, Huveaune, terrain militaire, passerelles...),
- le manque d'espaces verts, de places où se retrouver, se détendre,
- le manque de commerces diversifiés de proximité, de services de santé, d'équipements de proximité,
- les risques d'inondation de l'Huveaune.

Ses atouts sont :

- sa localisation à proximité immédiate de l'autoroute A50, de la L2 qui le relie au reste du territoire mais aussi très proche du centre ville bientôt accessible en tramway,
- un riche patrimoine à valoriser : paysager (les berges de l'Huveaune, le parc du 26e Centenaire, des vues imprenables sur le massif des calanques) et industriel, témoin de son histoire,
- une zone d'activité dynamique à rendre plus attractive et lisible
- la présence de grands équipements comme le Palais omnisports Marseille Grand Est, le parc du 26e centenaire, l'hippodrome (à proximité)

Il ressort que, malgré les nombreux atouts du quartier, son image est pour certains perçue comme dévalorisée.

Le nouveau projet devra répondre à cet enjeu d'amélioration et de valorisation. C'est le travail de programmation qui va commencer.



L'aménagement des berges apprécié par les habitants, utile pour rejoindre le métro. Source : SOLEAM.

Qu'est-ce que la programmation ?

À la fin du diagnostic, les urbanistes comprennent ce qu'il faut conserver ou améliorer dans le quartier, ce qu'il manque.

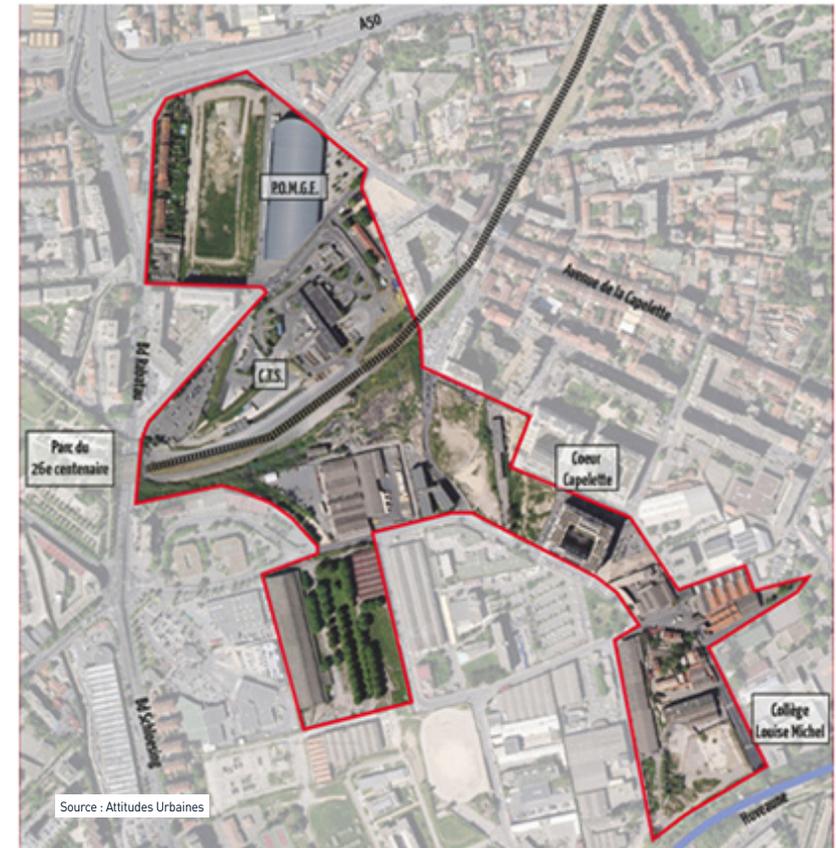
En phase de programmation, la question va être : quels sont les usages à positionner, c'est-à-dire que faut-il construire ou aménager pour répondre aux problèmes ou envies recueillis pendant le diagnostic ?

Exemple concernant la mobilité et le fait qu'il n'est pas toujours agréable et sécurisé de traverser le quartier à pied : Quelles réponses apporter : aménager de nouvelles voies piétonnes ou reconfigurer les voies existantes en y intégrant de nouveaux trottoirs ? À quels endroits les positionner ?

La programmation aboutit à lister et positionner les différents usages attendus sur le secteur en étant attentif à leur réalisme et faisabilité techniques et budgétaires.

Venez réfléchir avec les urbanistes et la Métropole à la programmation. Découvrez les ateliers proposés en dernière page. Une réunion publique présentera les résultats de la programmation au printemps 2022.

LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE RÉFLEXION POUR LA PROGRAMMATION URBAINE



Source : Attitudes Urbaines